RÈGLEMENT NUMÉRO 409-09

RÈGLEMENT NUMÉRO 409-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DU VIDE ENTRE LES RUES PRINCIPALE ET GIRARD

Adopté le 9 novembre 2009

Règlement numéro 409-09 modifiant le règlement numéro 389-08 concernant la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement sur le chemin du Vide entre les rues Principale et Girard

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 concernant la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement sur le chemin du Vide entre les rues Principale et Girard;

ATTENDU qu'un avis de motion portant le numéro 09-09-217 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 28 septembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Boivin, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe « N » est modifiée afin d'y ajouter:

• Chemin du Vide entre les rues Principale et Girard, des deux côtés du chemin

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte,

maire

Jacqueline Houle

directrice générale et

secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION: Le 28 septembre 2009 sous la résolution 09-09-217

ADOPTION DU RÈGLEMENT : Le 9 novembre sous la résolution 09-11-233

PUBLICATION: Le 18 novembre 2009

ENTRÉ EN VIGUEUR Le 18 novembre 2009